

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NICE**

18 avenue des fleurs
CS 61039
06050 NICE Cedex 1
Téléphone : 04 89 97 86 00
Télécopie :

2100623-2

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h00

Monsieur ZIABLITSEV Sergei
Chez M Me Jamain 6 rue Guiglia
06000 Nice

Dossier n° : 2100623-2

(à rappeler dans toutes correspondances)

Monsieur Sergei ZIABLITSEV c/ MINISTERE DE
L'INTERIEUR

DEMANDE DE RÉGULARISATION (APRÈS AR DE LA REQUÊTE)

Monsieur,

Vous avez déposé une requête enregistrée le 04/02/2021 sous le numéro 2100623.

En application de l'article R. 412-1 du code de justice administrative votre requête doit, à peine d'irrecevabilité, être accompagnée, sauf impossibilité justifiée, de la demande indemnitaire préalable « (...) *Lorsque la requête tend au paiement d'une somme d'argent, elle n'est recevable qu'après l'intervention de la décision prise par l'administration sur une demande préalablement formée devant elle (...)* ».

En conséquence, je vous invite à régulariser votre requête en adressant au tribunal la copie de cette demande. La production de copies est dispensée dans le cadre d'un dossier faisant l'objet d'une communication électronique au moyen de Télérecours.

A défaut de régularisation dans le délai de 15 jours, ou si votre régularisation n'est pas conforme à la demande, la requête pourra être rejetée par ordonnance pour irrecevabilité manifeste dès l'expiration de ce délai.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation le greffier,